



Saint-Marcel-Bel-Accueil

BULLETIN DE LIAISON

Décembre 2025 - n° 146

VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Dimanche 4 janvier 2026 à 11h à la salle des fêtes
A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi.
Nous vous attendons nombreux !

Dans ce numéro :

Informations municipales

Approbation de la révision simplifiée du règlement du PLU

Broyage des sapins

Manifestations des associations

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 décembre 2025

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Christian SOUILLET DESERT, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylviane MARCHESE

Le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2025 n'amène aucune observation de la part du conseil municipal.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes faisant partie de la Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné.

Elle évalue les transferts de charges financières, concernant des compétences transmises (voirie, tourisme, enfance et petite enfance...), des communes à l'intercommunalité. Ces transferts de charges peuvent concerter du fonctionnement lié ou non à un équipement (crèche, centre de loisirs, pistes cyclables, ...).

Le rapport de la CLECT du 12 novembre 2025 porte sur l'évaluation des charges transférées au titre :

- du transfert de la compétence enfance (bâtiment) de la commune de Corbelin à la communauté de communes
- du transfert de la compétence enfance de la commune de Tignieu-Jameyzieu à la communauté de communes
- du transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire relative à la création, les aménagements et l'entretien des liaisons/itinéraires cyclables identifiés à l'étape 1 du schéma d'accès cyclable aux services des polarités.

Les 47 communes membres de la communauté de communes doivent émettre un avis à ce sujet même si celui-ci ne les concerne pas directement. Notre commune n'est aucunement impactée par ce transfert.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 12 novembre 2025.

PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2024 SUR LES SERVICES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des différents rapports et prennent acte de leur présentation par Monsieur Louis BALLY.

Il est à noter que la commune compte 705 abonnés au service de l'eau et que la consommation en eau des foyers est en baisse (120m³/an il y a 8 ans contre 103,5 m³ aujourd'hui) et 267 abonnés reliés au service d'assainissement collectif.

La qualité de l'eau est contrôlée par des laboratoires agréés et le syndicat procède également à des autocontrôles réguliers.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET MISE EN PLACE DES 1607H

La loi de transformation de la fonction publique du 6 aout 2019 impose aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics d'être en conformité avec les 1607h de travail par an.

Le temps de travail dans la collectivité est déjà conforme à la réglementation en vigueur, le conseil municipal prend donc une délibération de principe pour entériner le dispositif en vigueur. Un règlement du temps de travail est mis en place.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION CADRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE (CDG38)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2026, à la convention de participation de protection sociale complémentaire du CDG 38 (mutuelle) afin que le personnel puisse profiter de taux financiers plus intéressants et met en place une participation employeur d'un montant de 15,00€ par agent ayant souscrit à la complémentaire santé et par mois, conformément à la réglementation en vigueur.

ACQUISITION D'UN ATELIER SITUE SUR LA PARCELLE C 1775

Le conseil municipal décide d'acquérir un atelier, bâtiment anciennement utilisé par la serrurerie MUÑOZ, d'une surface d'environ 400 m² situé sur la parcelle C 1775 d'une contenance de 1 117m², comprenant des bureaux, sanitaires et vestiaires, pour y transférer les services techniques de la commune. Sa situation, à proximité d'équipements publics permettra d'éviter et de sécuriser le centre village où sont actuellement installés les locaux techniques.

En effet, ancienne maison d'habitation avec ses dépendances, acquise par la commune en 2001, les bâtiments actuels sont devenus trop petits et inadaptés pour un bon fonctionnement du service ; de plus, nos agents ne disposent pas de toilettes ni de vestiaires.

Le coût de la transaction s'élève à 300 000 € hors frais de notaire dans l'attente de la confirmation de France Domaines.

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits d'un montant de 59 000 € afin de pouvoir honorer les éventuelles dépenses d'investissement qui seraient à régler à compter du 1^{er} janvier 2026. Ces crédits concernent de possibles frais en matériel informatique, matériel destiné aux services techniques, travaux urgents dans les bâtiments communaux ou sur la voirie communale.

RETROCESSION DE LA CONCESSION 186 A LA COMMUNE

La municipalité travaille chaque année pour valoriser le cimetière, notamment en suivant les éventuelles reprises de concession lorsque celles-ci ne sont plus entretenues, ni renouvelées et qu'elles semblent abandonnées. Une procédure est alors engagée suivant une réglementation très stricte. Cette procédure est à l'initiative de la commune.

L'objet de la présente délibération, à l'initiative du propriétaire, concerne une concession perpétuelle double, acquise en 1946 dans l'ancien cimetière, que celui-ci rétrocède à la commune, au prix de 100,00 €. Aucune inhumation n'y a été effectuée et le concessionnaire ne souhaite pas la conserver. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires pour la reprise.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE n° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Les objectifs poursuivis par la commune sont les suivants :

- Compléter le nuancier annexé au règlement ;
- Adapter les règles relatives à l'organisation des ouvertures en façades des bâtiments patrimoniaux ;
- Adapter les règles relatives à l'intégration des dispositifs de production d'énergies renouvelables dans les constructions ;
- Adapter les règles relatives à l'aspect des constructions annexes ;
- Donner la possibilité de réaliser à la fois deux annexes et une piscine sur un même tènement pour les habitations ;
- Adapter les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en cas de présence d'un mur en pierre sur la limite ;
- Modifier les règles d'implantation des piscines et annexes en zone A et N,
- Ajouter des constructions à la liste des changements de destination en zone agricole,

- Adapter la règle de mixité fonctionnelle dans la zone UA.

La modification simplifiée n'impacte absolument pas le plan de zonage et consiste en quelques modifications minimes du règlement.

Le rapport de présentation a été mis à la disposition du public en mairie du 15 septembre au 18 octobre 2025.

Les administrations compétentes : préfecture, syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, chambre d'agriculture de l'Isère, chambre de commerce et d'industrie ont été consultés et leur avis pris en compte pour la rédaction finale du règlement.

Les demandes émises par le public lors de la mise à disposition ont également été intégrées dans le règlement, notamment pour les règles d'implantation dérogatoire en cas de présence d'un mur en pierres en limite séparative et le revêtement des toitures des bâtiments agricoles.

Après avoir mis en conformité le règlement avec les avis des administrations consultées, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et autorise Monsieur le maire à signer tous les actes et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat.

La délibération sera affichée pour une durée d'un mois.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

GALLIEN Roland – 152 rue de Chevalière – Parcelles C 1333 et 1724 pour 744 m²

La commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption sur le bien cité ci-dessus.

Permis de construire accordé

- ZAGALA Hélène – Le Cochard – Construction d'un garage

- TOURNIER Jacques – La Rivoire – Construction d'un bâtiment agricole : permis accordé le 5/09/2025 et retiré le 18/11/2025.

Déclarations de travaux

GRASSO Clélia – Le Pardier – Installation d'une cheminée en façade

LHERMINIER Audrey – Messenas – Remplacement des menuiseries extérieures

GAUDIN Alain – Messenas – Installation d'une PAC en façade avec cache

VICAT Jean-Michel – Les Perrières – Remplacement des menuiseries extérieures

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE

Trois nouveaux vidéoprojecteurs interactifs ont été installés dans les classes élémentaires. Le programme de rénovation de l'école pour l'année 2025 est donc terminé : étanchéité de la toiture terrasse, rénovation totale de la salle de motricité de la maternelle et fermeture de la cour élémentaire vers le hall bibliothèque.

Un nouveau toboggan a été installé dans la cour du côté des « petits ».

STADE

Le remplacement de l'éclairage du stade, terrain d'entraînement et terrain d'honneur, par un système LED a été réalisé. Avec les travaux de requalification réalisés en 2024, nos joueurs pourront pratiquer le rugby dans de bonnes conditions.

LYON TURIN

Les objectifs ont été revus et le projet verra le jour plutôt à l'horizon 2040.

Monsieur le maire assiste à toutes les réunions organisées avec SNCF réseaux et l'état et souhaite que la commune et la communauté de communes soient associées aux études qui seront réalisées dans les prochaines années.

Les différentes études vont concerner les ouvrages d'art entre autres dans les marais entre Saint-Marcel-Bel-Accueil et l'Isle d'Abeau (déplacement massif de terre, impact du bruit, terrain de compensation).

Pour tout renseignement complémentaire, se référer au site internet : <http://www.saintmarcelbelaccueil.fr>

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 30 JANVIER 2026 A 20H00

INFORMATIONS COMMUNALES

BROYAGE DES SAPINS DE NOËL

Un service de broyage gratuit des sapins de Noël sera proposé par la commune à la population au mois de janvier. Vous pourrez donc déposer votre sapin sur un espace délimité et prévu à cet effet sur le pré communal entre le 05 et le 19 janvier 2026. Les employés communaux seront chargés du broyage.

Attention, veillez à bien retirer toutes les décorations, bougies, pointes et tout autre élément non végétal afin de garantir le bon fonctionnement de la machine et la sécurité de nos agents.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie fermera exceptionnellement **à 16h** les mercredis 24 et 31 décembre 2025

Rappel des horaires habituels :

Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mercredi de 13h30 à 17h

Jeudi de 8h30 à 12h

Samedi de 8h30 à 11h30

Merci de respecter ces horaires

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Grâce au site « service-public.fr » vous pouvez vous **inscrire** sur les listes électorales en ligne.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- Un justificatif de **votre identité** (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone...).

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir les mêmes documents et remplir le formulaire cerfa 12669 de demande d'inscription disponible en mairie, ou sur le site <https://www.service-public.gouv.fr/>

DEJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

Par civisme et pour le confort de tous, merci de ramasser les excréments de vos compagnons à quatre pattes.

PANNEAUPOCKET

- Pour mieux vous informer et vous alerter, la commune s'est équipée de l'application PanneauPocket.
- Les évènements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez et quand vous le voulez.
- Simple et gratuit, il vous suffit de télécharger l'application sur votre téléphone ou votre tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou Playstore.
- Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur jaune situé à côté de son nom. Pas besoin de créer de compte ! Bonne utilisation.

ASSOCIATIONS

ABYASA YOGA

L'équipe d'Abyasa yoga vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Vous pouvez vous inscrire toute l'année pour pratiquer le yoga

Abyasa Yoga vous propose un atelier "initiation à la méditation" ouvert à tous **le samedi 24 janvier de 9h à 12h à Frontonas**. Toutes les infos sur notre site : <https://www.abyasayoga.fr/ateliers-stages/meditation-1/>

Contact : abyasayoga38@gmail.com

ACAP

L'année 2026 voit le retour des Apéros Patrimoine.

Se rencontrer, échanger, découvrir l'histoire de notre village racontée par ceux qui l'ont vécue à travers souvenirs et anecdotes.

Vendredi 23 janvier à 19h à la Maison du Patrimoine.

Les anciens nous feront revivre l'époque où une clique (fanfare), composée d'habitants du village et alentours, animait de multiples évènements du village. Quelles relations avec les pompiers... ? Une belle période de l'histoire St Marciotte.

Vendredi 27 février à 19h à la Maison du Patrimoine

Création et débuts du club de rugby à St Marcel. Quelles équipes, quels terrains de jeu....

Comment est né le rugby dans notre village avec les protagonistes des débuts de cette belle aventure !

Assemblée Générale de l'ACAP, le **lundi 26 janvier à 19 h à la Maison du Patrimoine.**

L'assemblée générale est ouverte à tout le monde.

LE THEATRE D'ANOUKIS

En coulisse, le festival Les Accueillantes se prépare dès à présent : sélection des spectacles, des animations et des ateliers, nous vous concoctons un très beau programme pour la prochaine édition qui aura lieu **le vendredi 11 et samedi 12 septembre 2026 !**

En attendant, vous pouvez retrouver le film qui récapitule l'édition 2025 sur notre chaîne YouTube (« Accueillantes 2025 - After movie »).

LE SOU DES ECOLES

Après une fin d'année 2025 chargée et festive avec la boum et le marché de Noël, c'est en douceur que l'association attaquera une nouvelle année.

Nous vous proposons une vente de fromages du Jura en collaboration avec la fruitière des Coteaux de Seille. Date limite de commande **le 6 février** sous format papier (boîte aux lettres du sou) ou via le QR code du flyer.

Les fromages seront distribués **le 26 février**. Nous attendons vos commandes !

Pour tout renseignement : sou.smba@gmail.com

TOUS EN FORME

Un tiers de la saison 2025-2026 a déjà eu lieu et elle a commencé sur de bonnes bases.

Pour la gymnastique douce nous comptons 61 adhérents (44 femmes et 17 hommes), qui participent aux séances chaque mercredi matin à la salle des fêtes dans une ambiance toujours très sympathique.

Nous poursuivons les séances de Do-In et de Self Défense commencées la saison dernière. En septembre nous avons ouvert une nouvelle activité de bien-être, le Munz Floor qui semble, par le bouche-à-oreille, trouver un écho favorable.

Toutes ces activités sont conduites par des coachs certifiés.

Nous organisons également deux randonnées pédestres (5km et 10km) dans notre belle campagne chaque trimestre pour prendre le temps de la convivialité. Pour le second trimestre de la saison, elles sont prévues en **mars 2026** et ouvertes à tous y compris les non-adhérents à l'association.

Avec la nouvelle année 2026, nous vous proposons de partager notre devise, empruntée à Henri Matisse « On ne peut pas s'empêcher de vieillir, mais on peut s'empêcher de devenir vieux » en nous rejoignant sur les activités de votre choix.

Notre agenda pour le début 2026 :

- **Gym, tous les mercredis matin à 9h00 ou 10h30 à la salle des fêtes ;**
- **Do-In, mercredi 07 janvier et mercredi 04 février de 18h30 à 19h45 à l'annexe de la salle des fêtes ;**
- **Self Défense, mercredi 21 janvier de 18h30 à 20h00 à l'annexe de la salle des fêtes ;**
- **Munz Floror, jeudi 22 janvier et jeudi 26 février de 17h00 à 18h30 à la salle des fêtes ;**

Nous présentons nos meilleurs vœux aux habitants de la commune et sommes prêts à vous accueillir avec la plus grande joie. Prenez soin de vous.

Notre contact : tousenformesmba@gmail.com

LES BELLES IMAGES

Notre exposition annuelle se tiendra les 31 janvier et 1^{er} février 2026 à la Salle des fêtes.

Tout au long du week-end vous pourrez rencontrer les photographes, échanger et si vous souhaitez nous rejoindre vous pourrez prendre connaissance de toutes les activités et ateliers du club que les adhérents animent.

L'atelier audiovisuel présentera des extraits des montages réalisés et présentés à des concours et des photos témoignant de moments festifs qui ont animé le village seront également exposées.

Ce sera aussi un plaisir de vous rencontrer lors de l'**inauguration le samedi soir 31 janvier à 18h** autour du verre de l'amitié.

En attendant nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

REPAIR CAFE

Les séances continuent **tous les 3^{ème} samedi de chaque mois à la maison du patrimoine de 8h30 à 12h.**

À noter notre assemblée générale qui se tiendra à la suite de notre séance du **samedi 17 janvier à 12h.**

Tous les bénévoles se joignent à moi pour vous fêter de bonnes fêtes de fin d'année.

Jean-Louis IMBERT

ASSMIDA RUGBY

L'heure de la trêve a sonné pour l'ensemble de nos catégories et elle est bien méritée.

Chaque catégorie a fait briller nos couleurs, un grand bravo à toutes et tous.

Nous nous retrouvons dès le week-end du **10 janvier**.

Save the date : **Repas d'avant match pour la réception de Seyssins le dimanche 18 janvier au stade du Girerd.** Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter : assmida@orange.fr

L'ensemble de l'Assmida vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2026 pour continuer à écrire de belles pages de notre club.

A VOS CALENDRIERS

JANVIER 2026

Dimanche 04	Municipalité	Vœux du maire et du conseil municipal à 11h	SDF
Vendredi 16	SMGTA	Assemblée générale à 19h	SDF
Samedi 17	Repair Café	Atelier bricolage et réparations	MDP
Dimanche 18	ASMIDA	Repas d'avant match	Stade
Vendredi 23	ACAP	Apéro / Patrimoine	MDP
Week-end 31 et 1^{er}	Les Belles Images	Exposition photographies	SDF

FEVRIER 2026

Dimanche 1^{er}	Les Belles Images	Exposition photographies	SDF
Samedi 21	RepairCafé	Atelier bricolage et réparation	MDP
Dimanche 22	ACCA	Matinée boudins, saucisses à partir de 8h	SDF
Vendredi 27	ACAP	Apéro / Patrimoine	MDP

SDF = salle des fêtes MDP = maison du patrimoine

Toute l'équipe municipale

vous souhaite

de bonnes et joyeuses fêtes

de fin d'année.

